



Commune de Plaisance

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 novembre 2019

MAIRIE
DE
PLAISANCE
- 24560 -
TEL : 05.53.58.79.55
plaisance.mairie@wanadoo.fr

Le 08 Novembre 2019

Madame le Maire
de PLAISANCE
à
Messieurs Les Adjoints,
Mesdames et Messieurs
Les Conseillers Municipaux

CONVOCAION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

JEUDI 14 NOVEMBRE 2019 à 18 Heures 30

salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour :

Adoption PV précédent.

Délibérations

- Location logement communal de l'ancienne école d'Eyrenville,
- Renouvellement contrat d'assurance CNP,
- Virement de crédits n° 03.

Questions diverses

Le Maire.

CHAPOTARD Christine.

L'an **DEUX MILLE DIX NEUF**, le **QUATORZE** du mois de **NOVEMBRE** à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de PLAISANCE, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sur convocation du 8 novembre 2019 et sous la présidence de Mme Christine CHAPOTARD, Maire, afin de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Nombre de conseillers en exercice: **09**

Présents: **07**

Etaient présents :

Mme CHAPOTARD Maire

MM. FRICOT 1er adjoint, ROUCHON 2^{ème} adjoint

Mme CAILLARD

MM. de MONTBRON, LONGUET, PACE

Absents excusés : Mmes RAFFRAY, ROUCHON

Procurations :

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 11 octobre 2019.

Délibérations

- ✓ Location du logement communal de l'ancienne école d'Eyrenville
- ✓ Renouvellement du contrat d'assurance CNP
- ✓ Virement de crédits n° 3.

Questions diverses.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-Marie FRICOT est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 11 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

2019-24 Location du logement communal de l'ancienne école d'Eyrenville

Sur invitation de Madame le Maire, Mme CAILLARD quitte la salle.

Madame le Maire communique au Conseil les différents dossiers reçus relatifs à la location du logement d'Eyrenville.

Après analyse des différents dossiers, le Conseil valide le dossier de M. Adrien CAILLARD.

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver cette proposition.

VOTANTS : 06	Pour : 06	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-25 Renouvellement du contrat d'assurance CNP année 2020

Madame le Maire propose de renouveler le contrat d'assurance et de sécurité sociale contracté auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance. Il couvre les agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC ou à la CNRACL.

Les risques couverts sont les suivants : décès, maladie ou accident de la vie privée, maternité, adoption, paternité, accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelle.

La cotisation s'élève à **5,95 %** de la masse salariale. Madame le maire précise que le montant de la cotisation due par la commune est de l'ordre de 2 500 € par an.

Madame le Maire invite le conseil municipal à approuver ce renouvellement.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

2019-26 Virement de crédits n° 3

Madame le Maire décrit les mouvements comptables rendus nécessaires par la renégociation des contrats de fourniture gaz pour les immeubles communaux en location. A cette modification s'ajoute le versement de la subvention voirie 2017 du Conseil départemental.

Madame le Maire présente au Conseil le tableau des virements nécessaires pour réaliser ces opérations (disponible en annexe 1)

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à approuver ce virement de crédits.

VOTANTS : 07	Pour : 07	Contre : 00	Abstention : 00
---------------------	------------------	--------------------	------------------------

Questions diverses

- ✓ Une maison située dans le bourg de Mandacou présente des signes de dégradation très avancée. La commune va demander expertise auprès d'un professionnel du bâtiment, avec arrêté de péril si nécessaire.

- ✓ Le repas des aînés est programmé le **vendredi 13 décembre 2019**. Les invitations seront distribuées en main propre aux habitants concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Annexe 1 : virement de crédits

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	24.00	
7788	Produits exceptionnels divers : Intérêts sur dépôt de garantie citerne gaz mairie		24.00

TOTAL : 24.00 24.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2151 - 10	Réseaux de voirie	8370.00	
1323 - 10	Subv. non transf. Départements		8120.00
275	Dépôts et cautionnements versés : Restitution dépôt de garantie citerne gaz mairie		250.00

TOTAL : 8370.00 8370.00

TOTAL : 8394.00 8394.00